

DEPARTEMENT DU RHONE

MAIRIE
DE

SAINT-CLEMENT-DE-VERS
72 route du vieux bourg

69790 saint-Clément de vers

Téléphone: 04 74 04 51 82
mairie@saintclementdevers.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 Septembre 2024 s'est réuni, sous la présidence de Madame le Maire le :

Le Vendredi 4 Octobre 2024 à 20h30.

Présents : Mmes, CHAUSSERAY, CREUZERAND, JOLIVET, PIGUET, TERNISIEN, TOURNIER.
Mrs, , BALLOT, GROBOST, DESCROUX, LARY, SAVIGNAT.

Excusés : /

Secrétaire : Mme JOLIVET Nathalie

• **L'ordre du jour est le suivant :**

- Approbation du procès-verbal du 1^{er} août 2024
- Point sur les travaux du st Clément.
- Choix de l'équipement de la cuisine et conservation de l'ancien bar ou pose de nouveau bar.
- Décision Modificative sur budget n°3
- Répercussion de la Taxe d'ordures ménagères sur les locataires.
- Bail à loyer appartement communal Mme Beaupied.
- Bail à loyer du Local à vélo.
- Proposition d'une Augmentation des tarifs de la salle des fêtes et des gîtes.
- Questions diverses.

• **Approbation du procès-verbal du 1^{er} aout 2024.**

Le conseil approuve le Procès-verbal.

• **Point sur les travaux du st Clément.**

Mme le maire présente aux conseillers Mme Justine BAJARD, architecte pour le projet du st clément, qui présente pour informer le planning des travaux en cours.
Elle présente les entreprises retenues pour les différents lots.

Au sujet de la cuisine il a été choisi de ne pas garder le système au Gaz qui serait trop coûteux.
Les accessoires de la cuisine du restaurant sont validés.

Le bar étant en très mauvais état, ne peut pas être gardé. Il est proposé de disposer d'un sous comptoir doté d'un évier.

Des économies seront faites sur la dépose et la pose prévue initialement pour le bar, de même pour la cabine téléphonique qui ne sera pas enlevée.

Mme Bajard nous présente le projet du bar qui est validé.
Le meuble réfrigéré est accepté. Le carrelage du bar serait conservé.

Les réunions de chantiers sont fixées les mercredi matin à 10h30.

Les escaliers du st clément seront prochainement démontés.
Le conseil fait le point sur le budget.

- **Dépréciation des créances.**

Le SGC nous conseille d'abandonner des créances éteintes d'un montant de 84.26 € Ce sont d'anciens locataires qui n'avaient pas pu régler les locations.

Le conseil est favorable.

- **Répercussion de la Taxe d'ordures ménagères sur les locataires.**

Madame le Maire explique aux membres du conseil Municipal que la commune paie la taxe des ordures ménagères pour les appartements communaux mis en location, cette taxe étant rattachée à la taxe foncière. Comme chaque année, elle propose de répercuter la somme due entre les logements. La taxe d'ordures ménagères correspondant aux six bâtiments loués, s'élève à la somme de 449 € pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL décide de réclamer à chaque locataire la somme arrondie de 74.00€ correspondant à la taxe d'ordures ménagères de leur logement pour l'année 2024.

Elle est répartie au prorata du nombre de mois occupés.

Le conseil approuve.

- **Bail à loyer appartement communal Mme Beaupied.**

Madame le Maire explique qu'elle a reçu une demande de M. BEAUPIED Alyssa, qui désire louer l'appartement laissé libre par Mme CROZIER Isabelle, appartement se situant au-dessus de la mairie. Cet appartement se compose d'un séjour, d'un salon, d'une cuisine, d'un WC au 1^{er} étage, de 3 chambres, d'une salle de bain et d'un WC au second étage. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le bail à loyer qui pourrait intervenir entre la Commune et Mme BEAUPIED Alyssa et autorise Mme le Maire à signer le contrat de location.

Le bail prend effet le 1^{er} Novembre 2024. Le local vélo sera aussi loué à cette nouvelle locataire.

- **Proposition d'une Augmentation des tarifs de la salle des fêtes**

Mme le maire propose d'augmenter la salle des fêtes, cela n'a pas été fait depuis 2013.

Les montants seront les suivants à partir du 1^{er} janvier 2025 :

Participation aux frais (électricité, entretien...) Associations communales et intercommunales du Haut Beaujolais	65 € /jour
Personne de la Commune	24h : 150 € Week-end : 250 €
Personne Hors commune	24h : 220 € Week-end : 350 €

La caution de la salle est augmentée à 300 €.
Le conseil accepte.

- **Proposition d'une Augmentation des tarifs de la salle des fêtes**

Mme le maire annonce que la location en direct auprès de gîte de France n'est plus possible. Elle explique les deux options possibles : location exclusive auprès de Gîte de France ou location partagée.

Le conseil choisit la location partagée. Une commission de 15 % sera effective ce qui motive une augmentation des gîtes au 1^{er} janvier 2025.

En revanche, les locations prises en mairie ne pourront se faire que sur les jours d'ouvertures du secrétariat afin de tenir à jour le planning au jour le jour qui sera partagé avec les gîtes de France.

Les montants proposés sont les suivants :

	<u>Basse saison</u>	<u>Haute saison</u>
Une semaine	264 €	322€
Deux semaines	448 €	563 €
Trois semaines	609 €	747€
Un mois	701 €	989 €

La haute saison correspond aux mois de Juillet et août, la basse saison aux autres.

Le Tarif WEEK-END pour deux nuits (contrat minimum) : 150 €

Nuits supplémentaires 40 €

Le conseil approuve l'augmentation.

- **Parcelles à vendre :**

Avant la réunion nous avons contacté les personnes intéressées pour les terrains en vente. Ils nous feront un retour la semaine prochaine concernant leur décision.

- **Point travaux :**

-A la salle des fêtes un velux fuit, un devis est présenté et validé pour le changer. Un devis complémentaire a été demandé pour le placo.

-Des devis ont été demandés pour des travaux de lasure sur les encadrements de fenêtres. Le devis le moins disant est validé. Les travaux se feront en mars 2025.

-La chaufferie de l'école a été réparé, une vis empêchait le bon fonctionnement. La maintenance se fera en décembre.

-La société Giraud fera un passage autour du 20 Octobre.

-Une visite du Sous-préfet est prévue le vendredi 25 Octobre à 15h juste avant l'inauguration du garage de St Igny de vers.

**La prochaine réunion est fixée au vendredi 15 novembre 2024
À 20h30 pour le conseil municipal.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.